

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES**

**BELLE-ÎLE-EN-MER, 26 JUIN 2023**

## ● Fiche technique

### **Réunion d'information et d'échanges – Belle-Île-en-Mer**

Salle Arletty

18h15 à 20h30

#### **Intervenants**

Pascal Bolot, préfet du Morbihan

Daniel Cueff, vice-président de la Région Bretagne en charge de la Mer et du Littoral

Hermine Durand, ministère de la Transition énergétique

Lucie Trulla, Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement Bretagne

Bertrand Bourdon, Réseau de Transport de l'Electricité (RTE)

Jean-Pierre Bompard, garant de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP)

Marc Di Felice, garant de la CNDP

Philippe Bornens, SETEC énergie environnement

Pierre-Yves Pasco, Atelier de l'Isthme

Frank David, Géophom

#### **Participants**

La réunion publique a réuni environ 70 participants.

## ● Mots d'accueil

### **Pascal Bolot, préfet du Morbihan**

Pascal Bolot salue les participants, et rappelle que cette réunion est la troisième étape du cycle actuel de quatre réunions publiques. Il souhaite que les personnes non spécialistes puissent également avoir la parole et poser leurs questions lors de cette réunion. Il précise que l'État n'a pas organisé de réunion plus tôt, car il attendait la validation du cahier des charges par la Commission de régulation de l'énergie (CRE); et ne voulait pas présenter de choses qui auraient ensuite été contredites par la CRE. La CRE a donné son feu vert début juin : c'est pour cela que les réunions se déroulent maintenant. L'objectif de cette réunion est d'entendre les habitants et leurs questions, et de rendre compte de ce qui s'est passé depuis 10-11 mois en termes d'évolution et de caractéristiques du projet, y compris en ce qui concerne les retombées possibles pour Belle-Île et les autres territoires concernés.

### **Daniel Cueff, vice-président de la Région Bretagne en charge de la mer et du littoral**

Daniel Cueff rappelle que la région Bretagne est presque une île, et qu'elle est riche de ses vents, houles et marée. La Région a décidé, depuis une douzaine d'années, d'accompagner l'État dans sa stratégie de production d'électricité au large de ses côtes. Il ajoute que cet accompagnement se fait à plusieurs niveaux : influencer le plus possible sur le cahier des charges pour tenir compte de ce que disent les communes ; et les entreprises au sujet des retombées et du contenu local. Il ajoute avoir beaucoup travaillé avec l'agglomération de Lorient pour être certains que le projet aboutisse à des résultats positifs pour le territoire, y compris pour celui de Brest, où un polder dédié entièrement à ce déploiement des énergies renouvelables a été construit. Il ajoute qu'il est important que le public ait connaissance du cahier des charges, et que 9 industriels ont été autorisés par l'État à candidater, et devront donner leurs offres le 2 octobre prochain. Il précise que des opérateurs sont présents dans la salle, pour entendre ce que les habitants ont à dire sur le projet.

#### ④ Plan de la présentation

Présentation des caractéristiques du projet par Lucie Trulla, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bretagne et Bertrand Bourdon, Réseau de Transport de l'Électricité,

Bilan de la concertation continue par les garants nommés par la Commission Particulière du Débat Public, Jean-Pierre Bompard et Marc Di Felice,

Présentation du cahier des charges de l'appel d'offre, Hermine Durand, Ministère de la Transition Écologique, Direction Générale de l'Énergie et du Climat,

Présentation des études de caractérisation de l'état initial de l'environnement, Setec Environnement, Philippe Bornens,

Présentation de l'étude paysagère et patrimoniale, Atelier de l'Isthme, Pierre-Yves Pasco,

Présentation des photomontages, Geophom, Frank David.

#### ● Échanges avec le public

**Michel Le Bihan, habitant de Bangor**, demande si les câbles électriques et les ombilicaux reliant les éoliennes entre elles ou à la sous-station électrique seront enterrés ou ensouillés. Il demande également quels sont les paramètres du choix d'installer le premier parc éolien de 250 MW en deçà des 12 milles nautiques.

**Bernard Genton, représentant l'Union belliloise, faisant partie de la Fédération de protection de la baie de Quiberon,** estime que la mission d'information a été très bien assurée et que le débat public était bien organisé, mais il estime qu'il y a un sentiment partagé selon lequel toutes les décisions étaient prises d'avance. Il y a selon lui de l'information mais pas de concertation.

### **Lucie Trulla, DREAL Bretagne**

Lucie Trulla rappelle que le débat public a permis de soumettre au débat une zone extrêmement large et de positionner les enjeux (environnement, défense, activités en mer, etc.) avec les connaissances mobilisables et la bathymétrie. Elle explique que c'est la prise en compte des différents enjeux qui a conduit à sélectionner cet espace pour le premier parc, en laissant un deuxième espace plus vaste pour le deuxième parc de 500 MW. Elle insiste sur le fait que les décisions ne sont pas prises d'avance, et que le débat était là pour poser les consensus et dissensus. En l'absence de consensus, l'État a tranché et continué les études pour affiner la connaissance du site, et permettre aux développeurs de qualifier techniquement leur offre. Elle ajoute que le raccordement ne se fait pas à Belle-Île mais au continent, à plus de 40 km : c'est un choix à la fois technique et économique plus pertinent.

### **Bertrand Bourdon, RTE**

Bertrand Bourdon précise que RTE n'intervient qu'à partir de la plateforme en mer, il ne peut donc pas répondre pour les câbles reliant les éoliennes entre elles. Il explique qu'il existe différentes possibilités, et que le choix sera fait en fonction des exigences de l'État. Du côté du poste en mer, les câbles seront ensouillés.

**Un participant** revient sur la volonté de remplacer l'énergie fossile par de l'électricité, produite via le nucléaire et les énergies renouvelables dont l'éolien offshore. Il demande aux intervenants s'ils sont conscients que cela va augmenter les gaz à effet de serre et les pollutions de la biosphère, car cela augmenterait la production de méthane. Il ajoute que d'autres facteurs de pollutions existent, comme la production des batteries électriques via l'extraction de terres rares.

Il affirme également qu'une croissance infinie sur une terre limitée n'est ni possible, ni souhaitable.

**Claire Liagre, vétérinaire à Palais,** estime qu'il faut prendre du recul et questionner le sens de ce type de projet. Elle ajoute qu'il y aura un impact sur la biodiversité et que les études sont biaisées. Elle considère que la population n'a jamais demandé à consommer plus d'énergie. Elle ajoute qu'Iberdrola,

comme d'autres candidats, produit des énergies fossiles. Elle estime qu'il y a là une surenchère de production d'énergie. Elle demande si l'État prend du recul sur les projets menés et pense à l'avenir des générations futures.

### **Hermine Durand, ministère de la Transition énergétique**

Hermine Durand évoque la place de l'éolien en mer dans le mix énergétique français, et rappelle qu'il occupera une place centrale. Elle explique que dans l'ensemble des scénarios produits par RTE ou l'Ademe, et en fonction des choix de société qui seront pris, la France aura quand même besoin de plus d'électricité ; et celle-ci devra être décarbonée, car la priorité est de sortir des énergies fossiles. Elle ajoute que la proportion d'éolien en mer dans la consommation d'énergie et d'électricité va être amenée à augmenter pour remplacer les énergies fossiles. La France aura donc besoin de l'éolien en mer, mais l'ampleur de la tâche dépendra des choix qui seront faits. Elle ajoute que le Président de la République a fixé un objectif de 40 GW d'éolien en mer en 2050, pour atteindre environ 25 % de la production d'électricité ; mais dans les autres scénarios sur la table, ce chiffre peut être inférieur ou supérieur. Elle rappelle ensuite que la production d'énergies renouvelables, y compris l'éolien en mer, ne produit pas de méthane.

Concernant le débat public, Hermine Durand confirme que tout n'avait pas été décidé en amont : la zone a été progressivement affinée. Ainsi, le nord de la zone ayant été jugé trop proche des côtes par le public, il a été éliminé par l'État ; idem pour des zones à fort enjeux environnementaux ou en lien avec la pêche. Elle explique aussi qu'il a été demandé que le parc ne soit pas trop éloigné, de manière à maximiser les chances d'avoir une base de maintenance à Lorient et donc des emplois locaux, et non des navires de maintenances en mer. Elle explique que la concertation s'est aussi poursuivie après le débat : une petite partie de la zone, proche de Belle-Île, a ainsi été supprimée du fait des enjeux paysagers. Elle rappelle également que les candidats doivent remettre leur offre, avec l'existence de deux zones optionnelles, ce qui permettra d'affiner la zone et de libérer des espaces pour d'autres usages. Elle rappelle enfin que le parc est bien situé sur le domaine public maritime, à l'intérieur des 12 milles nautiques. Potentiellement, le second parc pourrait quant à lui se situer en zone économique exclusive.

**Gilles Bellec, estivant à Belle-Île et ancien haut-fonctionnaire chargé de l'énergie**, demande quelle sera la puissance des éoliennes installées et souhaite avoir plus d'informations concernant l'extension de 500 MW.

**Catherine Guéneau de l'Union belliloise**, demande à quelle distance de Belle-Île se situera le hub et quelle taille il fera.

### **Lucie Trulla, DREAL Bretagne**

Lucie Trulla explique que pour les parcs éoliens posés de Saint-Nazaire et de Saint-Brieuc, la puissance unitaire des éoliennes est respectivement de 6 MW et de 8 MW. Dans le cadre du dialogue concurrentiel mené pour le projet en Bretagne-sud, l'État

discute avec les candidats d'éoliennes d'une puissance allant de 12 à plus de 16 MW. Les éoliennes du dernier appel d'offres attribué en Normandie (AO4), ont une puissance de plus de 20 MW en posé. Il faut donc attendre les propositions des candidats en octobre pour connaître le nombre exact d'éoliennes du parc, estimé entre 12 et 20. Elle ajoute que l'État envisage des éoliennes de 260 mètres en bout de pale, mais qu'elles pourraient faire jusqu'à plus de 300 mètres. C'est la hauteur qui est envisagée d'ici 2033 dans le cadre de la planification maritime, avec un débat public qui sera organisé à l'automne. Elle insiste sur le fait que plus les éoliennes seront hautes, plus elles auront une puissance unitaire importante, et donc moins il y en aura.

Lucie Trulla précise ensuite qu'il s'agit d'un deuxième parc et non d'une extension, bien que leur raccordement soit mutualisé ; et que le dialogue concurrentiel devrait être engagé d'ici fin 2023 par l'État.

### **Bertrand Bourdon, RTE**

Bertrand Bourdon explique que la plateforme en mer - ou le hub - sera unique pour accueillir les deux parcs. Il ajoute que le design de la plateforme n'est pas encore arrêté. Elle aura une emprise au sol de 50\*50 mètres, et de 25\*25 mètres au niveau de l'eau, et à 25 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il indique que la plateforme en elle-même mesure 60 mètres de long sur 30 mètres de large, et 25 mètres de haut. Il ajoute que les participants pourront constater sur les photomontages que cette plateforme ne sera pas visible.

**Une participante** estime que la population n'a pas été consultée au sujet de l'impératif d'augmentation de l'électricité de 35 %. Elle souhaite savoir comment les éoliennes en mer vont faire baisser les émissions de CO2, en prenant en compte toute leur durée de vie, y compris les extractions de terres rares. Elle évoque ensuite des candidats à l'appel d'offres comme Total ou RWE, produisant des énergies fossiles, et se refaisant un crédit vert en installant des éoliennes. Elle estime que tout cela aurait dû être discuté en amont.

**Un résident secondaire de Belle-Île**, estime que le projet est légitimé avec des justifications invérifiables. Il ajoute que les éoliennes de Saint-Nazaire, faisant 175 mètres de haut, et situées plusieurs dizaines de kilomètres de Belle-Île, sont pourtant parfaitement visibles depuis la côte et massacrent l'horizon, et craint le résultat avec des éoliennes de 300 mètres à 19 km de Belle-Île.

**Un participant** demande si le projet est toujours annulable. Il a l'impression d'être le seul participant de moins de 30 ans à la réunion, et demande si l'État n'a pas oublié de consulter une partie de la population et s'il est bien à l'écoute des critiques. Il demande comment et par qui les éoliennes seront désinstallées. Il demande également des précisions quant à la façon dont la vie marine sera préservée et si des études acoustiques sont prévues. Il rappelle que la source principale d'oxygène est l'océan et qu'il faut le préserver.

**Alain Roullée, habitant de Palais**, souhaite avoir plus de précisions quant aux critères économiques évoqués, ayant justifié le choix de la zone au sein du domaine public maritime.

### **Lucie Trulla, DREAL Bretagne**

Lucie Trulla explique que les raisons économiques viennent du poste en mer et du raccordement. Le parc est déjà situé à 40 km des côtes, et pour produire de l'électricité à un prix abordable, cela contraint l'implantation. Elle ajoute que sur le choix de la zone, cela a été une démarche par étapes, et elle a été affinée en fonction des connaissances et du dialogue, en fonction de la multiplicité des enjeux, que l'État essaye de concilier au mieux. Hermine Durand ajoute qu'il a été demandé que le parc ne soit pas trop éloigné, de manière à maximiser les chances d'avoir une base de maintenance à Lorient et donc des emplois locaux, et non des navires de maintenances en mer.

### **Hermine Durand, ministère de la Transition énergétique**

Hermine Durand rappelle qu'il est impératif de sortir des énergies fossiles, et que le changement climatique est une réelle menace pour la biodiversité. Les énergies renouvelables, en se substituant à des moyens de production liés aux énergies fossiles, vont avoir un impact positif sur le changement climatique et sur la biodiversité. Elle ajoute qu'il y a des enjeux locaux à prendre en compte, c'est pourquoi l'État applique les principes « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC), et choisit les zones les moins mauvaises pour l'environnement, et affine au fur et à mesure la prise en compte de ces enjeux. Au moment de l'obtention des autorisations environnementales, les services de l'État vérifieront que le développeur éolien a bien prévu des mesures pour éviter les impacts, les réduire s'ils n'ont pas pu être évités, et, en dernier recours, pour les compenser. Elle revient sur la problématique du bruit, et explique qu'au moment des travaux, il y aura un peu de bruit - moins pour l'éolien flottant que posé - et que le développeur devra mettre en place des mesures pour le limiter.

Concernant la diminution des émissions de gaz à effet de serre, la question a été posée à plusieurs reprises lors du débat public et l'État a répondu dans un rapport publié à la fin de celui-ci : il est accessible le site internet [www.eoliennesenmer.fr](http://www.eoliennesenmer.fr), sur la page consacrée au projet en Bretagne-sud. L'État y renvoie vers une méthode développée par RTE pour identifier les émissions évitées grâce aux énergies renouvelables ; et a estimé que les parcs éoliens en mer de 700 MW au sud de la Bretagne, avec un facteur de charge de 35 %, permettrait d'éviter l'émission de plus d'un million de tonnes de CO2 par an.

Sur la question de l'absence de concertation sur le mix énergétique, Hermine Durand rappelle que le ministère de transition énergétique a lancé une grande concertation en début d'année, appelée « Notre avenir énergétique se décide maintenant », avec beaucoup de réunions sur l'ensemble du territoire, 31 000 contributions reçues d'octobre 2022 à janvier 2023. L'État prépare sa réponse au rapport du garant de la CNDP. La concertation va continuer, car une fois la loi de programmation sur

l'énergie et le climat débattue au Parlement, l'État rédigera la programmation pluriannuelle de l'énergie pour les dix prochaines années, et il y aura de la concertation sur cette feuille de route.

**Réponses apportées à posteriori de la réunion :**

Concernant les études acoustiques, la caractérisation de l'État Initial de l'Environnement réalisé par l'État prévoit des mesures en cours sur une période de 12 mois sur zone. Le protocole de l'étude acoustique est accessible sur [eoliennesenmer.fr](http://eoliennesenmer.fr).

**Une participante** exprime son profond désaccord avec le projet, qu'elle considère comme une aberration pour les générations futures, car il détruirait la mer. Elle explique avoir déjà connu des coupures d'électricité pendant la guerre, et estime que cela n'a pas d'importance. Elle évoque le pillage des matières premières, qui vont affecter des pays déjà exsangues.

**Bernadette Flament** souhaite savoir si l'État s'intéresse aux cerfs-volants pour produire de l'électricité – nouveau modèle se développant actuellement.

**Hermine Durand, ministère de la Transition énergétique**

Hermine Durand est preneuse d'éléments techniques pour répondre à cette question. Elle imagine qu'il s'agit de technologies en cours de recherche et développement, et ajoute que l'État a actuellement besoin de technologies éprouvées et matures industriellement pour faire face au mur énergétique.

**Réponses apportées à posteriori de la réunion :**

Concernant l'éolien aéroporté, il s'agit d'une technologie en développement pour laquelle seul un modèle peu puissant est aujourd'hui mis sur le marché.

**Marc Suquet, habitant de Locmaria**, estime qu'il faut se demander pourquoi l'on veut produire cette énergie, et qu'il est légitime d'en questionner l'utilité si c'est pour faire de la 5G ou chauffer des passoires thermiques.

Il évoque ensuite sur l'éthique des neuf entreprises candidates. Il estime qu'une partie d'entre elles ont un passé dont l'éthique est discutable en termes de fiscalité ou d'environnement. L'objectif du projet AO5 étant lié au bien public et à l'environnement, il estime qu'il serait incompréhensible de sélectionner un candidat au passé discutable.

Enfin, il évoque l'impact sur la faune et cite des publications scientifiques selon lesquelles il n'y a pas d'effet sous l'eau, mais qu'il y a des effets dans la partie aérienne. Il évoque l'importance de la phase de reproduction des poissons, et ajoute que si l'on prend en compte toutes les espèces, la période de reproduction est de l'ordre de dix mois sur douze. Cela laisserait donc les mois de novembre et décembre pour effectuer les travaux. Il demande que les résultats des études environnementales soient rendus publics, qu'ils soient positifs ou négatifs.

**Un participant** évoque lui aussi l'éthique des candidats et cite Total Énergies, responsable de la catastrophe de l'Erika il y a 25 ans dans la région. Il évoque ensuite la sécurité en mer, avec l'ajout d'obstacles fixes que seront les éoliennes en mer. Il évoque la possibilité d'une catastrophe avec un gros navire en temps de brume ou de tempête. Enfin, il estime que vouloir utiliser de l'énergie renouvelable pour faire de l'électricité est une « idiotie thermodynamique ».

**Bernard Genton, Union belliloise**, demande si le cahier des charges prévoit l'annulation possible du projet. Il fait aussi remarquer que la question du démantèlement n'occupe pas une place très importante dans le système de notation, et demande quelles sont les conditions prévues dans le cahier des charges à ce sujet.

### **Hermine Durand, ministère de la Transition énergétique**

Hermine Durand explique qu'après les 25 années d'exploitation du parc éolien, il sera démantelé par le porteur de projet. Cette obligation figurera à la fois dans le cahier des charges et dans les autorisations environnementales qui seront délivrées. Au niveau du cahier des charges, des garanties financières sont imposées au développeur pour s'assurer que s'il ne démantelait pas le parc, l'État peut prélever des garanties et réaliser le démantèlement. Elle ajoute que la partie VII. du cahier des charges comporte des garanties que le projet va bien se faire, et des garanties financières relatives au démantèlement. Le montant initial de la garantie est de 300 000 euros minimum par éolienne, porté à 1 200 000 euros par éolienne au début du contrat. Le cahier des charges prévoit également que ces garanties peuvent être révisées si elles ne sont plus adaptées. Si le producteur ne démantèle pas, le cahier des charges prévoit différentes dispositions. Si le producteur ne produit pas ces garanties financières, il y a aussi des dispositions dans le cahier des charges.

Pour répondre à la question de savoir si le projet est toujours annulable, Hermine Durand explique que l'étape actuelle est l'obtention d'un tarif pour soutenir la production d'électricité par le développeur, et que l'étape suivante sera l'obtention des autorisations environnementales par le développeur. Le cahier des charges ne prévoit donc pas d'annulation de projet, et l'objectif de l'État est bien que ce projet soit mis en service le plus rapidement possible pour pouvoir faire face au mur énergétique devant lequel se trouve la France.

Hermine Durand ajoute qu'il faut effectivement rappeler pourquoi l'on produit : pour un certain nombre d'usages vitaux, mais il faut aussi jouer sur la sobriété et sur l'efficacité énergétique. La DGEC y travaille avec d'autres directions, car c'est un bouclage global à horizon 2030 et 2050. Elle explique que cela nécessite d'avoir à la fois de la sobriété, des énergies renouvelables, et du nucléaire. Elle estime qu'un mix diversifié, avec un peu de tout, est ce qui permettra de faire face à l'ensemble de ces enjeux.

**Réponses apportées à posteriori de la réunion :**

Concernant la publication des études, celles-ci sont disponibles sur le site [eoliennesenmer.fr](http://eoliennesenmer.fr) comme les prochaines à venir.

**Gilles Bellec, estivant à Belle-Île et ancien haut-fonctionnaire chargé de l'énergie**, indique que pour l'exploitation du pétrole, des systèmes flottants ont été développés pour aller à 200-300 mètres de profondeur en mer. Il ne comprend donc pas pourquoi il n'est pas possible d'aller plus loin avec des éoliennes flottantes, pouvant être installées sur des sols plus profonds que les éoliennes posées.

**Un participant** affirme que le nucléaire est le 2<sup>ème</sup> consommateur d'eau en France ; et qu'il émet énormément de vapeur d'eau, qui serait le 1<sup>er</sup> gaz à effet de serre. Il ajoute que le nucléaire émet beaucoup de chaleur, et que l'an dernier, les eaux du Rhône ont été réchauffées d'1,8°C. Il considère qu'il faut s'attaquer au mythe de la croissance et trouver des solutions culturelles et politiques, plutôt que des solutions techniques, et que ce genre de projet va continuer à augmenter les gaz à effet de serre.

#### **Emma Poznanski, Préfecture maritime**

Emma Poznanski explique que c'est le préfet maritime qui a la charge de la sécurité maritime, sur une zone allant du Mont-Saint-Michel jusqu'à Hendaye. Il prend des arrêtés pour assurer la sécurité maritime, tout au long de la vie du projet (travaux, exploitation, démantèlement), en menant un travail pragmatique avec les usagers. Elle ajoute qu'il n'est pour l'instant pas possible de connaître le contenu de ces arrêtés, mais indique qu'à Saint-Nazaire, les navires de plus de 25 mètres ne peuvent pas naviguer dans la zone, et des conditions météorologiques doivent être respectées pour la navigation. Les bateaux doivent aussi être équipés d'un AIS (système automatique d'identification). Elle précise que le navire Erika, mesurant plus de 25 mètres, ne pourrait pas naviguer dans le parc.

#### **Lucie Trulla, DREAL Bretagne**

Lucie Trulla explique que le parc éolien posé de Saint-Nazaire est situé entre 12 et 20 kilomètres des côtes, et celui de Saint-Brieuc à plus de 16 kilomètres. Elle ajoute que le futur parc AO5 sera à plus de 40 kilomètres de raccordement. Elle ajoute que la sous-station flottante, mais aussi la technologie de câbles hydrodynamiques (pour transmettre l'électricité de sous-station en mer à terre (câble d'export)), sont des technologies qui ne sont pas encore matures ni disponibles : c'est ce qui empêche aujourd'hui d'aller plus loin en mer. Elle ajoute que cela n'existe pas non plus en Norvège ; et revient sur l'exemple d'Engie (Ocean Winds) en Californie, évoqué à Groix : contrairement à la France, où l'État dérisque et attribue le projet à un développeur ; aux États-Unis, une zone est donnée aux enchères et le développeur à la charge de faire le dérisquage (l'ensemble des études techniques et environnementales) et le projet. Un parc a donc été attribué au large des côtes californiennes, par 900 mètres voire 1,3 kilomètre de bathymétrie ; mais la

technologie du câble d'export hydrodynamique n'est pas encore disponible. Engie prévoit 15 ans de recherche et d'études pour être capable de réaliser ce projet.

**Un participant** estime que le critère environnemental n'est pas assez valorisé, par rapport au critère économique dans le cahier des charges, ce qui est contradictoire avec la raison d'être exprimée du projet. Il demande si des observateurs et universitaires participent aux études environnementales. Il ajoute que beaucoup d'associations environnementales ont déposé des recours en justice contre ces projets, et demande pourquoi l'État souhaite que tout se fasse vite, sans avoir de recul.

**Une participante** interpelle Philippe Bornens, et évoque le fait que les recherches soient menées en parallèle à l'appel d'offres : elle estime que plusieurs étapes ont été grillées. Elle ajoute qu'en sciences, le principe de précaution et le rapport bénéfices/risques sont essentiels, et ne vont pas avec la vitesse. Elle estime que les écosystèmes sont fondamentaux dans l'océan, et qu'à chaque empiétement de l'industrie sur ceux-ci sur terre, cela ne se passe pas bien. Elle rappelle que les océans sont un puits de carbone régulateur du climat fondamental, relié aux écosystèmes. Avec les bruits des travaux, elle anticipe une fuite de tous les poissons et cétacés ; et évoque une étude de chercheurs indépendants ayant vérifié les études officielles menées. Elle cite l'effet récif, mais juge qu'un écosystème se travaille sur le temps long et pas sur vingt ans ; et estime que les conséquences sur les habitats et les zones d'alimentation seront insidieuses. Elle ajoute que la population ne tient pas à consommer plus, et souffre de cette destruction massive de la nature.

**Nicole Lenoble, Belle-Île 2070**, souhaite connaître la position des élus locaux sur le projet.

**Tibault Grollemund, maire de Palais**, rappelle que les quatre conseils municipaux de Belle-Île ont délibéré et ont pris une motion contre le projet en l'état. Il s'adresse au vice-président de Région, Daniel Cueff, et lui demande s'il ne croit pas que le projet va devenir le contre-exemple de ce qu'il ne faut pas faire ; et provoquer des levers de bouclier partout ailleurs. Il rappelle que comme Daniel Cueff, il vient des bancs de la gauche, et lui demande s'il ne pense pas que ce déni de démocratie n'ouvre pas un peu plus la porte à l'extrême-droite.

### **Philippe Bornens, SETEC Énergie Environnement**

Philippe Bornens explique qu'il y a bien parmi les observateurs des scientifiques, soit de SETEC, soit indépendants mais membres actifs d'associations de protection (des oiseaux et mammifères marins en particulier). Il ajoute qu'il s'agit de la première fois qu'un état initial est réalisé en amont d'un projet. Il ne travaille pas sur un projet mais sur une zone, et essaye de caractériser l'écosystème global, les écosystèmes en présence, leur périodicité, et comment ils interagissent ensemble. C'est donc la

première fois que l'état initial est porté par l'État, et la position de l'État est de faire étudier tous les compartiments de cet environnement marin, sans aucune restriction. Il ajoute travailler avec les scientifiques académiques, et qu'une collaboration se fait, car la science académique ne peut se payer de telles zones d'études, et cette collaboration leur permet d'exploiter ces données.

### **Daniel Cueff, vice-président de la Région Bretagne**

Daniel Cueff estime qu'en effet, tout est affaire de politique, et rappelle qu'il y a 12 ans, il a été décidé en Bretagne de faire le Pacte électrique breton pour faire face à la fragilité énergétique et électrique bretonne. Il ajoute que cette fragilité a augmenté avec la prise de conscience récente du réchauffement climatique, et avec la guerre en Ukraine. Il ajoute que la Bretagne est sous perfusion électrique, et a besoin de travailler sur son électricité. Il rappelle les piliers du Pacte électrique breton :

- réduire fortement la consommation d'énergie électrique – mais, la Bretagne a accueilli plus d'entreprises et d'habitants, avec maintenant plus de 4 millions d'habitants. La consommation par habitant a néanmoins été réduite.
- selon lui, comme la Bretagne avait refusé le nucléaire, elle a une responsabilité morale et politique de produire l'électricité dont elle a besoin. La Région a donc pris la décision politique de faire appel à une énergie transitoire (le gaz), pour éviter le renouvellement des centrales nucléaires et l'allongement de leur durée de vie au-delà de 40 ans. Il ajoute que la Région fera sa part du colibri, pour les générations futures, et estime qu'il s'agit plutôt d'une chance pour Belle-Île.